



Présidence : Royaume-Uni

593ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 4 novembre 2009

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 20

2. Présidente : Mme B. Gare

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Visite d'un site militaire effectuée conformément au Document de Vienne 1999, les 21 et 22 octobre 2009* : Allemagne
- b) *Projet de déclaration du Conseil ministériel sur la non-prolifération (FSC.DEL/199/09 Restr.)* : Ukraine (FSC.DEL/207/09 OSCE+), Kazakhstan, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Turquie, Suède, Présidente
- c) *Visite d'une base aérienne au Kazakhstan* : Kazakhstan
- d) *Proposition concernant un projet de décision du Conseil ministériel sur le Document de Vienne 1999 (FSC.DEL/203/09 Restr.)* : Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie) (annexe 1), États-Unis d'Amérique, Turquie, Allemagne, Italie, France, Espagne, Suisse, Luxembourg, Portugal, Roumanie, Suède, Kazakhstan, Grèce

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contributions financières au programme global pour la Géorgie sur les armes légères et de petit calibre et les munitions conventionnelles, ainsi qu'au projet mené en Ukraine concernant les restes explosifs de guerre* : Danemark (FSC.DEL/201/09 Restr.) (FSC.DEL/202/09 Restr.), Géorgie, Ukraine
- b) *Rapport final sur l'exécution du projet de destruction de MANPADS mené à Chypre du 9 au 12 juin 2009* (FSC.GAL/118/09 Restr.) : Centre de prévention des conflits, Chypre (annexe 2), États-Unis d'Amérique, Turquie
- c) *Distribution du rapport mensuel du Centre de prévention des conflits sur les activités majeures d'application menées entre le 1er et le 31 octobre 2009* (FSC.GAL/119/09 Restr.) : Centre de prévention des conflits
- d) *Questions de protocole* : Kazakhstan, Présidente

4. Prochaine séance :

Mercredi 11 novembre 2009 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/599
4 novembre 2009
Annexe 1

FRANÇAIS
Original : RUSSE

593ème séance plénière

FSC Journal No 599, point 1 d) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BIÉLORUSSIE)**

Madame la Présidente,
Distingués collègues,

Permettez-moi, au nom des délégations de la République de Biélorussie et de la Fédération de Russie, de présenter un projet de décision du Conseil ministériel de l'OSCE sur le Document de Vienne 1999 des négociations sur les mesures de confiance et de sécurité.

Vous comprenez tous fort bien, je pense, le pourquoi de ce projet. Le Document de Vienne 1999 a été mis à jour la dernière fois il y a exactement dix ans et, depuis lors, il est sensiblement dépassé. Comme il ressort de l'analyse russe de l'application du Document de Vienne 1999, distribuée déjà en février de cette année, près de la moitié de ses dispositions ne sont que partiellement opérationnelles ou ne le sont pas du tout. Il en résulte que l'efficacité de cet instrument majeur pour la consolidation de la confiance et de la sécurité, qui requiert un comportement responsable et minutieux, en souffre. Ce texte aurait depuis longtemps eu besoin d'être mis davantage en conformité avec l'évolution des réalités. Toutefois, les coauteurs du projet estiment qu'il ne faut ni prendre de décision hâtive ou irréfléchie, ni remanier totalement le texte dans la mesure où bon nombre de ses dispositions ont prouvé leur efficacité et ne nécessitent pas d'amélioration. Ce qu'il faut, c'est une amélioration ciblée du Document. C'est sur cette base que repose en fait le projet et nous nous sommes attachés, lors de son élaboration, à utiliser les formulations les plus souples possibles afin de parvenir à un consensus.

Comme il ressort du texte distribué avant la séance, le préambule confirme l'importance majeure du Document de Vienne pour le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'espace de l'OSCE, note l'évolution de la situation au cours des dix dernières années depuis l'adoption de la toute dernière version du Document et reconnaît que le régime paneuropéen des MDSCS tirerait profit d'une prise en compte de l'évolution des réalités, si nécessaire.

Le dispositif prévoit principalement de charger le Forum de procéder à l'examen du Document de Vienne 1999 pour identifier les domaines et les dispositions à mettre à jour et à

développer et pour examiner les résultats pertinents, si besoin est. On pourrait, sans nul doute, nous demander de quelles dispositions et de quels domaines concrets à réexaminer il s'agit. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions répondre de manière précise à cette question, en procédant à une analyse en commun, en comparant nos points de vue au niveau national, et en recherchant des approches mutuellement acceptables. C'est pourquoi, au stade actuel, nous ne pouvons que répéter une fois de plus que, de l'avis des coauteurs, il convient d'éviter un remaniement total du texte et de se concentrer sur des améliorations « ciblées ». Le fait que les décisions correspondantes seront prises par consensus est la garantie qu'une telle approche pondérée prévaudra au cours du processus d'examen.

Nous attirons également votre attention sur le fait que le projet ne précise pas comment seront traités les résultats de l'examen. Les modalités de l'examen seront déterminées en commun par nous tous le moment venu.

Le projet prévoit, tout naturellement, la présentation d'un rapport sur le travail effectué à la prochaine réunion du Conseil ministériel à Astana. Mais là aussi, le projet n'indique pas s'il doit s'agir d'un rapport définitif ou intermédiaire. Cela sera déterminé au fur et à mesure de l'avancement de nos travaux.

Sur les recommandations de plusieurs collègues, le projet prévoit de demander au Secrétaire général de l'OSCE d'apporter son concours au Forum pour l'exécution de ces tâches et, en particulier, de présenter pour le 1er février un rapport statistique détaillé sur l'application de chacun des chapitres du Document de Vienne au cours des dix dernières années.

Le dernier paragraphe du projet confirme que, durant la période au cours de laquelle les tâches fixées par les ministres seront exécutées, le Document de Vienne 1999 doit continuer à être intégralement appliqué. En principe, cela va sans dire, mais afin d'éviter toute interprétation erronée, il serait préférable de le confirmer dans la décision du Conseil ministériel.

Distingués collègues,

Comme vous le voyez, les coauteurs ont essayé de tenir compte au mieux des résultats des cycles précédents de discussion sur la question d'une mise à jour possible du Document de Vienne, notamment des doutes et des préoccupations exprimés par les États participants. Le texte que nous vous présentons aux fins d'examen est, à notre avis, assez souple et équilibré. Nous espérons qu'il donnera lieu à un débat réfléchi, constructif et intéressant. Nous sommes ouverts à toutes vos observations et propositions concernant l'amélioration du projet.

Anticipant les questions possibles, je dirai d'emblée, que les coauteurs sont fermement convaincus que le contenu du projet dicte la nécessité d'officialiser les tâches correspondantes par une décision distincte, qui plus est, au niveau du Conseil ministériel. Il s'agit, selon les critères de l'OSCE, d'une question très importante, car dans l'application des mesures pratiques, nous avons au moins quelques années de retard. En proposant à votre attention ce projet, les coauteurs estiment, entre autres, que son adoption représenterait une décision positive qui permettrait de démontrer la capacité de l'OSCE d'aller de l'avant avec

son temps et d'apporter une contribution réelle et tangible au renforcement de la sécurité européenne. Son adoption témoignerait aussi de la productivité du processus engagé à Corfou et confirmerait dans la pratique que le dialogue sur la sécurité européenne commence à porter ses fruits.

Madame la Présidente,

Nos partenaires au sein de l'OSCE auront, sans nul doute, besoin de quelque temps pour travailler sur ce projet dans les capitales. Nous vous demandons donc de l'inclure à l'ordre du jour du Groupe de travail « B » qui se réunira dans une semaine, le 11 novembre.

Nous souhaiterions maintenant entendre les commentaires préliminaires des collègues, si toutefois ils ont des commentaires à formuler.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/599
4 novembre 2009
Annexe 2

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

593ème séance plénière

FSC Journal No 599, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE CHYPRE

Merci, Madame la Présidente.

Le Premier Ministre de Chypre tient une fois de plus à remercier, par votre intermédiaire, le CPC et, en particulier, M. Anton Martynyuk pour le travail accompli dans le cadre de ce projet concluant.

Nous avons étudié cet excellent rapport et nous vous assurons que toutes les recommandations qui y figurent sont déjà prises en compte par notre état-major à Chypre et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour susciter des améliorations, conformément aux chapitres pertinents du Manuel de l'OSCE sur les guides des meilleures pratiques.

Nous remercions une fois de plus l'OSCE, la Présidence du FCS et le Coordonnateur du FCS, le colonel Hartnell, ainsi que deux États participants – les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni – pour avoir soutenu ce projet du début jusqu'à la fin.

Merci, Madame la Présidente.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.